



## Compte rendu de la négociation du 22 Mars 2013

La réunion a commencé à 14h45 . Notre délégation était composée de syndiqué-es et de non syndiqué-es. Les différents secteurs (la D.P.V.D., la D.E.A., bibliothèques, cinémas, piscines et conservatoires) étaient représentés.

Nos interlocuteurs étaient des administratifs (Dg, Dga drh etc..) mais les Maires avaient donné des consignes dès mercredi 20 mars à l' Administration. Ils connaissaient bien l'état de la mobilisation dans les établissements et donc l'état du rapport de force.

Nous avons fourni des arguments concrets et réexposés les différentes problématiques. Des camarades recentraient le débat sur les points soulevés par le préavis et nos camarades « spécialistes » argumentaient sur les notions de service public, conditions de travail, spécificités.

L'Administration ,quant à elle, a fait les annonces suivantes:

1. En préambule, ils nous ont annoncés l'acquisition pour 200.000 euros de locaux pour l'unité technique de Montreuil -Bagnolet et l'acquisition pour 580.000 euros de matériel pour la D.P.V.D.
2. A été réaffirmé, la conservation par les établissements culturels et sportifs de leur organisation de travail. Ainsi une « veille documentaire » sera rajouté à l'annexe du protocole, pour permettre aux agents des bibliothèques de Montreuil de conserver leur 36 h et à ceux de Bondy leur 35 h. Le D.G. a bien fait comprendre à tous que ceci était en attente de revenir à 37h30 pour tous et ceci d'ici 1 an ou 2.
3. La retenue pour carence sera suspendue dès la signature du protocole.
4. A chaque vague de transfert en Mai, en Juin et Juillet, le groupe transfert sera réuni pour évaluer le nombre de collègues susceptibles de passer les entretiens professionnels et envisager un plan de titularisation.
5. Pour tous les collègues d' Est Ensemble, les 25 heures mensuelles supplémentaires pourront être rémunérées; la récupération ne sera plus limitée dans le temps comme formulé le 13 mars 2013.
6. Dans le cadre du « savoir nager » l'administration considère que le forfait

de 6 heures accordé est une moyenne haute et donc à ce titre suffisant. Les arguments de nos collègues ont convaincu l'administration d'organiser, avant la signature du protocole, une réunion avec les personnels des piscines, le directeur des sports et l'élu du secteur pour définir ensemble la notion du « savoir nager » et débloquer les moyens nécessaires et urgents pour réaliser cet objectif.

7. Le travail le Dimanche sera payé en heures supplémentaires dans le cadre de missions **irrégulières**. Pour les autres, aucune revalorisation n'est envisagée.
8. Les heures de nuit s'enclencheront à 22heures et non à 21h comme revendiqué
9. La compensation pour pénibilité accordée au personnel des piscines sera de 9 jours par an et non 12 comme revendiqué.
10. Les collègues qui travaillent régulièrement le samedi et ceux qui travaillent un dimanche sur 2, auront comme prévu par le protocole, 3 jours de compensation et non 6 comme nous l'avions réclamé.
11. Les journées dite du maire restent inclus dans les artt pour ceux qui sont à 37h30.

La mobilisation massive (plus de 200 collègues réunis au Quadrium) de nombreux établissements fermés et des secteurs à 100% en grève ont permis des avancées. Celles ci ne sont pas suffisantes et pour décider ensemble des suites de notre mouvement nous vous convions à une assemblée générale:

**le vendredi 29 mars 2013 de 9h00 à 12h00 à la  
bourse du travail de Bobigny.**